

Frigoriste/climaticien(ne) d'installation et de maintenance*

* Voir [Monteur\(euse\) en installations et maintenance des installations sanitaires et thermiques](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015).

Installer et entretenir les équipements de climatisation et réfrigération.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

EXPLOITATION, INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES/FLUIDES MÉDICAUX

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

20R60

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Établissement et rédaction de protocoles de maintenance et de contrôle, dans son domaine
- Lancement, suivi et contrôle de la maintenance (interne ou externe) des équipements de son domaine d'activité
- Maintenance/prévention des matériels, équipements, systèmes, dans son domaine
- Mise en conformité des installations, en application des normes et réglementations en vigueur
- Planification des activités/interventions internes/externes, spécifiques au domaine d'activité
- Planification des mises en service des équipements, dans son domaine d'activité
- Réalisation des installations dans son domaine d'activité, en relation avec les utilisateurs, les fournisseurs
- Recensement et analyse des besoins des utilisateurs, spécifiques à son domaine
- Veille spécifique à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son

domaine de compétence

- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence
- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Monter une installation spécifique à son domaine de compétence
- Planifier et coordonner des travaux et/ou des interventions (maintenance, entretien et /ou installation de matériels, outils, équipements, systèmes...)
- Utiliser des matériels, des outils de dépannage, de réparation ou de maintenance, relatifs à son métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Aéraulique (23530)
- Automatismes (24454)
- Électricité générale (24054)
- Électronique (24354)
- Froid (22624)
- Hydraulique (12250)
- Maintenance industrielle/équipements (31624)
- Mécanique générale (23554)
- Informatique (231018)
- Réglementation environnementale (12518)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : I1306 Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : 5/C/19 - Opérateur\(trice\) de maintenance chauffage, ventilation et climatisation](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)
- [Décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#)

FORMATION

BEP Froid et conditionnement de l'air (22635)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 28 juillet 2009](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après la 3ème ou un CAP.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité, il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EG1 Français - Histoire - Géographie - Education civique

EG2 Mathématiques - Sciences

EG3 Education physique et sportive

UNITÉS PROFESSIONNELLES

UP 1 Préparation d'activités professionnelles

UP 2 Réalisation d'une intervention

STAGES

1ère année : 6 semaines

2ème année : 10 semaines

3ème année : 6 semaines

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités.

Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles.

Bac pro Technicien du froid et du conditionnement de l'air (21573+22605)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'éducation nationale

VALIDEUR

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 3 mai 2006](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

ADMISSIBILITÉ

Après la 3ème.

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier.

JURY

Présidé par un enseignant chercheur, est composé :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
 - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
-

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)

[Valipro Agent de maintenance génie climatique](#)

PROGRAMME

DURÉE

3 ans

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

U4 Langue vivante

U6 Education artistique - arts appliqués

U7 Education physique et sportive

U51 Français

U52 Histoire géographie

UF1 Epreuve de langue vivante

UF2 Epreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme

UNITÉS PROFESSIONNELLES

U2 Préparation d'une réalisation

U11 Analyse scientifique et technique
d'une installation

U12 Mathématiques et sciences physiques

U13 Travaux pratiques de sciences physiques

U31 Présentation d'un dossier d'activité

U32 Implantation, réalisation

U33 Mise en service, réglage, contrôle et
maintenance

STAGES

22 semaines en entreprise

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités.
Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles.

STATUT ET ACCÈS

Corps des personnels ouvriers

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
 - Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)
 - Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
 - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
-

Concours interne

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

Conditions

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
 - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli après sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

Inscription à un tableau annuel d'avancement

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'agent d'entretien qualifié

- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

Pour les Agents d'entretien qualifiés

Inscription sur une liste d'aptitude

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)

Quota : 20 % des postes ouverts

Détachement ou d'intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Conditions

- Aucune condition de titre ou diplôme
 - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe

Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur

professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'ouvrier de 2^{ème} classe
 - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
-

Au grade d'agent de maîtrise

Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible

Condition

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

OU

Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

Quota : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

Au grade de technicien hospitalier

Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel

Condition

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

OU

Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2^{ème} classe

Sélection par un examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 3^{ème} échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2^{ème} classe ou du grade d'ouvrier principal de 1^{ère} classe
 - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Services pour la réalisation des tâches afférentes à son métier
- Fournisseurs pour la mise en service et les formations aux nouveaux matériels. Prestataires de service pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle qualité des interventions
- Hygiéniste, radioprotectionniste, médecin du travail, cellule hygiène du C.L.I.N. pour l'hygiène et la sécurité lors des interventions
- Responsables de maintenance sanitaire, thermique, climatique, fluidique
- Cellule hygiène du C.L.I.N. pour les prélèvements et les contrôles bactériologiques

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Entreprise industrielle
- Société de services

Conditions

- Travail les fins de semaine Astreintes et variations saisonnières
 - Port d'équipements de protection (gants, chaussures de sécurité)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Technicien(ne) d'installation et de maintenance des équipements climatiques et frigorifiques.

LIENS PROFESSIONNELS

- [Association française des ingénieurs et responsables de maintenance \(AFIM\) "](#)
- [Syndicat National des Entreprises du Froid, d'Equipements de Cuisines Prof. et du Conditionnement de l'Air \(SNEFCCA\)](#)
- lesmetiersdufroid.fr

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Responsable de la maintenance tous corps d'état \(TCE\)](#)